Conseil national
de l'information statistique

Mandat du groupe de travail du Cnis

L'usage des produits phytopharmaceutiques en agriculture : mise en place d'un dispositif innovant de collecte automatisée de données d'enquêtes.

D'après la version soumise au bureau du Cnis du 8 octobre 2025

Contexte et enjeux

La mesure statistique des pratiques culturales, et notamment de l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP), constitue un enjeu stratégique pour l'évaluation des politiques publiques, la recherche et la profession agricole.

La stratégie Farm to Fork et le Green Deal ont débouché sur un besoin de suivi plus régulier des usages de PPP au niveau européen**.** La transmission de statistiques doit passer désormais d'un rythme quinquennal à un rythme annuel. Les obligations sont les suivantes :

- transmettre à Eurostat pour fin 2027 les quantités de substances actives utilisées (QSA) et les superficies traitées à l'échelle nationale pour 21 cultures, en agricultures conventionnelle et biologique.

- A partir de 2028, la transmission de données deviendra annuelle avec un champ élargi à d'autres cultures, dont la liste est encore en cours de discussion au niveau européen visant à couvrir 85 % des usages de PPP dans chaque Etat membre.

- A compter du 1er janvier 2026, entrera également en vigueur l'obligation, pour les agriculteurs, de tenir un registre de leurs utilisations de PPP sous format électronique (qui jusqu'à présent pouvait n'être que sur papier).

Le dispositif d'observation actuel d'utilisation des PPP repose sur les enquêtes quinquennales Pratiques Culturales (PK), chaque type de culture étant enquêté tous les 5 ans ; il n'est pas possible d'annualiser ce dispositif pour des questions de coût et de charge d'enquête ; il ne s'avère alors plus adapté aux nouvelles obligations européennes.

Un groupe de travail (GT) du Cnis « sur l'usage des PPP dans l'agriculture » s'est réuni entre juin 2021 et juin 2025 pour tester si les données saisies dans les logiciels de gestion parcelle, de plus en plus utilisés par les agriculteurs, pouvaient servir de source pour aider à faire face à ces évolutions.

Présidé par Mehdi Siné, directeur général de l'Acta-les instituts techniques agricoles, il a réuni le SSP, plusieurs éditeurs de logiciels (Smag, Isagri, CDAF), Agdatahub, les ministères concernés, ainsi que des représentants d'instituts techniques et de la profession agricole. Il a servi de cadre à une expérimentation, réalisée de juin à novembre 2024, qui a montré que les données issues des logiciels de gestion parcellaires pouvaient être collectées dans un cadre sécurisé et respectant le consentement de l'agriculteur pour produire et utilisées pour calculer des indicateurs de suivi de l'usage des PPP, allégeant ainsi la charge des enquêtes. Il a facilité la discussion avec les différentes parties prenantes de tous les aspects (informatique, juridique, statistique, organisationnel, communication) de ce test. Une des 12 recommandations du rapport final de ce groupe de travail, validé en bureau, est la suivante :

Poursuivre les travaux du groupe de travail du Cnis sur l'usage des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture jusqu'au premier semestre 2028, de manière à suivre le déploiement de Prophyl dans le cadre de l'enquête Phyto 2026.

En effet, l'enquête Phyto 2026, plus légère que les enquêtes de pratiques culturales et qui collecte uniquement des données sur l'usage des PPP proposera plusieurs modes de collecte : CAWI (saisie directe par l'exploitant de ses réponses sur une plateforme de collecte internet, simple et rapide) ; Prophyl (transmission automatisée et volontaire des données issues des logiciels de gestion parcellaire, réduisant significativement la charge d'interrogation des exploitants). La collecte de l'édition 2026 se déroulera d'octobre 2026 à février 2027. Les résultats sur les quantités de substances actives (QSA) utilisées et superficies traitées devront être transmis à Eurostat en décembre 2027. Cette collecte deviendra annuelle en 2028.

L'aspect très innovant de la collecte via Prophyl va constituer un nouveau cas d'usage d'accès direct à des données privées, en vue d'alléger la charge de réponse, qui repose sur la mobilisation des acteurs. Les données collectées sont aussi considérées comme particulièrement sensibles par la profession agricole. Un lieu institutionnel d'échange et de concertation permettra d'accompagner au mieux ce déploiement et de répondre à toutes les questions ou difficultés qui pourraient se poser.

Mandat du présent groupe de travail Cnis

Le GT aura les missions suivantes :

- Accompagner le lancement opérationnel de l'enquête Phyto 2026, avec les modes de collecte CAWI et Prophyl ;
- Évaluer la charge pour les exploitants et le SSP ;
- Analyser la qualité et la cohérence des données recueillies ;
- Faire un bilan du recours en condition réelle de la solution Prophyl et de son potentiel futur ;
- Identifier les axes d'amélioration à mettre en place pour les enquêtes Phyto à compter de 2028.
- Veiller à la bonne articulation de ce dispositif avec l'ensemble des autres sources d'informations sur l'usage des PPP.

Composition du GT

Président : Mehdi Siné – Directeur général de l'ACTA

Co-animation / rapporteur : Philippe-Michel Sabot (MASA/SG/SSP/SDSAFA/BSVAE), chargé du projet Prophyl au SSP

Co-rapporteur : Sandrine Parisse (MATTE/CGDD/SDES/SDIE/BPE)

Membres :

Les organismes ayant participé au GT «l'usage des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture », seront reconduits dans ce groupe.

Les quatre principales organisations de la profession agricole seront invitées.

Des auditions seront réalisées en particulier auprès d'Organisations Non Gouvernementales.

Ministères et administrations

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire : SSP (Service de la statistique et de la prospective), CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux), DGAL (Direction générale de l'alimentation), DGER (Direction générale de l'enseignement et de la recherche), DGPE (Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises), SNum (Service du numérique)

Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature SDES (Service des données et études statistiques), DEB (Direction de l'eau et de la biodiversité) :

Autres organismes du service statistique public : Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques)

Autres organismes : Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) , OFB (Office français de la biodiversité)

Editeurs de logiciels ou intermédiaires informatiques

Anela (Association nationale des éditeurs de logiciels agricoles), CDAF (Chambres d'Agriculture France), Isagri, Smag, Wiuz, Netframe,Digitag, Kynetec, Phyteis, Numagri

Organisations agricoles professionnelles

FNSEA, JA (Jeunes agriculteurs), Coordination Rurale, Confédération Paysanne, COOP DE France (la coopération agricole)

Instituts techniques agricoles ou de recherche appliquée

Acta (Association de coordination technique agricole), Arvalis, CTIFL (Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes), IFV : (Institut français du vin), TERRES-INOVIA, Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)

SGCnis (Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique)